

Lyon le 26 mars 2013,

## **Compte rendu du CTL du 26 mars 2013**

Après la lecture de la déclaration liminaire (ci-jointe) de SOLIDAIRES Finances Publiques nous avons abordé les points de l'ordre de l'ordre du jour.

### **Vote du règlement intérieur du CTL**

Les représentants de l'ensemble des organisations syndicales se sont prononcés contre l'adoption du règlement intérieur du CTL, jugeant que le caractère non amendable de ce règlement ne permettait pas de l'accepter en l'état. Les amendements présentés au niveau national par les OS n'ont pas été intégrés dans ce règlement type.

En complément, vos représentants sont intervenus pour rappeler que des instances de dialogue social auxquelles la direction refusait de consacrer plus d'une demi-journée par réunion n'étaient pas à même de traiter convenablement tous les sujets attenants à la vie de la DISI.

### **Rapport annuel DISI 2012 et dialogue social :**

Sur les masses budgétaires présentées dans le rapport, les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques ont manifesté leur mécontentement de voir à nouveau une dotation globale de fonctionnement en baisse par rapport à l'année précédente (-7% sur les crédits de titre 1), symptôme local d'une baisse générale de la dépense publique faite au détriment des missions, des emplois et des conditions de travail des agents.

Les organisations syndicales ont regretté le manque de précision dans la présentation des activités 2012, et rappelé à la direction ses devoirs en matière d'information du CTL pour toutes les actions touchant les conditions d'organisation du travail des agents. C'est ainsi seulement en mars 2013 que vos représentants apprennent en comité local des modifications des horaires de travail en équipe sur le site de l'ESI Dijon datant de juin 2012 !

Concernant l'activité des services présentée dans le rapport annuel, de nombreuses remarques ont été formulées.

Il a été ainsi regretté que les agents du PSN plateau aient à gérer une mission d'hébergement sans aucune adhérence avec la mission de supervision qui constitue leur cœur de métier. Pour la cellule technique du PSN, aucune mention des réalisations 2012 en matière de développement n'a été présentée au rapport. Les représentants ont également interpellé la direction sur les suites éventuelles du rapport d'audit du PSN rendu début 2012 et qui n'a pas encore donné lieu à des décisions en matière d'organisation.

Concernant l'assistance téléphonique des professionnels, nous avons demandé des précisions sur le bilan des PUV actuellement en cours de réalisation entre la centrale et la DISI référente. Une bonne nouvelle toutefois, conformément aux engagements pris par la direction générale, à compter de 2013, les objectifs assignés aux différentes missions ne devraient plus être assortis d'indicateurs chiffrés. Soumis à une forte pression en la matière, les agents de l'assistance téléphonique voient une de leurs revendications prise en compte.

Sur la question des ressources humaines de la DISI, SOLIDAIRES Finances Publiques a réitéré sa demande mainte fois formulée de disposer d'une connaissance détaillée des effectifs. Interrogée sur la question des emplois vacants (19 cadres C, 9 cadres B, 3 cadres A), la direction a pris l'engagement de ne pas demander le gel des postes concernés. Les emplois vacants seront donc normalement ouverts aux prochains mouvements.

### **Déménagement ESI Part Dieu :**

Le DISI nous a informés que M.BEZARD ferait parvenir dans les prochains jours aux organisations syndicales une réponse à la lettre ouverte que nous lui avons transmise. Nous attendons avec impatience cette réponse.

A ce stade des travaux de la DISI sur le rapprochement des établissements informatiques, la seule information donnée en CTL concerne la désignation du cabinet en charge de la maîtrise d'œuvre du chantier. Les OS ont soulevé la question de l'estimation de l'enveloppe dédiée aux travaux (308000 €) qui semble insuffisante au regard des aménagements à réaliser, à quoi le DISI a répondu que l'entreprise bénéficiaire de l'appel d'offre à la maîtrise d'œuvre devrait se plier à cette contrainte budgétaire.

Nous avons demandé un vote de principe sur ce projet, que la direction a refusé, préférant un vote lors des prochain CHS-CT et CTL où un dossier plus complet serait en mesure d'être présenté. Dont acte.

L'arrivée de la BII pose également un certain nombre de questions : pourquoi accueillir des services supplémentaires alors que les surfaces sont déjà insuffisantes pour installer convenablement les agents de l'ESI Part Dieu ? La réponse de la direction se base sur le fait que ce service avait besoin d'équipements de sécurité (gardiennage jour et nuit, coffres...)

Une rencontre entre la DISI et les OS est prévue le 9 avril après le COPIL « Déménagement ESI Part Dieu »

### **Déménagement ESI Dijon :**

Les OS ont demandé à la direction de solliciter la mairie pour obtenir des places au tarif résident afin de palier à l'insuffisance de places de parking au sein de l'établissement.

Pour l'aménagement en mobilier, la direction a indiqué que, faute de crédits pour 2013, les services devraient travailler avec le matériel ancien dans l'attente de jours meilleurs.

Le principe d'une visite du site par les membres du CHS-CT a toutefois été acceptée en séance.

Une rencontre entre la DISI et les OS est prévue le 8 avril à Dijon après le COPIL « Déménagement ».

### **DUERP**

Comme cela est prévu nous avons eu une présentation du Document unique d'évaluations des risques professionnels. Pour la DISI ce document a déjà été présenté et a fait l'objet de débats en CHS-CT.

Nous avons rappelé à la direction locale que les nombreux risques qui avaient été écartés car faisant l'objet de mesures à prendre par les DDFIP/DRFIP hébergeant des établissements de la DISI devaient faire l'objet d'une attention et d'un suivi particulier (relance régulière des autres directions) de la part du DISI.

### **Divers :**

La transformation d'un poste SIL suite à l'obtention d'une qualification PSE a été présentée en séance, le vote positif a été unanime. Il a toutefois été rappelé par SOLIDAIRES qu'il n'était pas acceptable pour les agents d'attendre plusieurs mois pour toucher rétroactivement la prime TAI due au titre d'une réussite à un examen.

Une fois de plus la séance s'est terminée tardivement vers 17h30.

## Déclaration liminaire au CTL du 26 mars 2013

Monsieur le Président,

La politique d'austérité dans notre pays se poursuit, tout comme si aucun changement de vision politique face à la crise ne pouvait se concevoir. L'accord interprofessionnel en est la dernière illustration. Cet accord traduit la continuité dans la destruction du code du travail.

Dans la Fonction Publique si nous nous félicitons de la mise en place du 8ème échelon de la catégorie C et de l'abrogation du jour de carence le compte n'y est pas.

Nous demandons l'application immédiate de ces 2 mesures sans attendre la prochaine loi de finances.

La liste de nos revendications reste encore trop longue :

- augmentation du pouvoir d'achat par un dégel du point d'indice bloqué depuis 2010
- Création d'emplois nécessaires à l'accomplissement de nos missions de services publics
- Arrêt des dégâts liés à la RGPP devenue MAP.
- Conséquences de l'acte III de la décentralisation sur les services publics
- Inquiétude face au projet de réforme des retraites
- Annonce de nouvelles restrictions budgétaires qui se traduisent par de nouvelles suppressions d'emploi et une baisse des budgets.

Venons en maintenant à l'ordre du jour de ce CTL.

Après plus d'un an de fonctionnement des instances paritaires, nous constatons que le dialogue social ne peut se dérouler sereinement. Il est impossible aux représentants du personnel d'assister à la totalité des débats quand vous limitez la durée des réunions à une 1/2 journée.

Nous vous demandons que les réunions soient convoquées à 10h le matin pour que nous puissions débattre de **tous** les sujets en présence de **tous** les élus. Les réunions ne pouvant se terminer à des heures tardives incompatibles avec la durée des autorisations d'absence accordées comprenant les délais de route.

Si le règlement intérieur proposé n'est pas amendable, comme cela se passe dans toutes les directions nous voterons contre comme au niveau national, la DGFIP ayant refusé d'intégrer nos amendements.

Dans le rapport annuel de 2012 nous constatons que la DGF de 1er niveau baisse de 7%, celle de 2ème niveau de 40% et celle de 3ème niveau de 30%.

Comment allez-vous faire pour gérer notre direction dans une période où vous aurez à faire face à d'importantes dépenses dues au déménagement de 2 établissements de notre direction.

Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CTL un vote sur la présentation du budget 2013 de la DISI.

Après la pétition intersyndicale que nous avons transmise à Monsieur ISSARNI et la lettre ouverte envoyée à notre Directeur Général, les agents attendent des réponses sur le dossier immobilier de Lyon. Notre Directeur Général qui se targue d'être à l'écoute des agents ne peut rester sourd à nos demandes.

Nous vous demandons que sur ce point de l'ordre du jour il y ait un vote du CTL conformément à l'article 8 du futur règlement intérieur.

Nous interviendrons plus précisément lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour.

Pour terminer pouvez-vous nous faire un point sur les éventuelles contributions de notre DISI dans le cadre de la « démarche stratégique » de la DGFIP.

**Pour SOLIDAIRES Finances Publiques il est temps qu'à la DGFIP, les revendications légitimes des agents soient prises en compte rapidement.**